

Protection sociale et politiques de l'emploi : le cas de l'Algérie

*Mourad MOULAI-HADJ**
*Fouad NOUAR***

Introduction

La question sociale et les transformations du marché de l'emploi en Algérie sont devenus sujets d'actualité à partir des années quatre-vingt-dix étant donné les changements socio-économiques qu'a vécu ce pays. Cela a engendré plusieurs problèmes d'ordre sociologique tels que la marginalisation et l'exclusion d'une majorité de la population. Le chômage des jeunes, la pauvreté, la perte des solidarités traditionnelles, les rapports du conseil national économique et social du gouvernement algérien expliquent bien cette situation quand ils soulèvent l'idée que la période de la transition qui devait conduire d'une économie administrée vers l'économie de marché a été marquée par une dégradation de l'ensemble des indicateurs économiques et sociaux¹. Ces phénomènes que nous venons de présenter sont des exemples qui nous incitent à examiner le poids de ces problématiques sur l'agenda public et ses reformulations. En effet, les pouvoirs publics algériens adoptent de nouvelles stratégies en matière de politiques sociales qui souscrivent en partie au mot d'ordre du moins d'Etat.

A l'aune de l'histoire du développement algérien, basé sur une économie étatique dirigée, la question sociale a longtemps été érigée en question première au détriment de l'efficacité économique. Les expériences de « l'industrie industrialisante » et des entreprises « sociales », avant d'être économiques, ont failli néanmoins, en se traduisant par une récession importante à compter de la chute des prix du pétrole en 1986.

Après les événements d'octobre 1988 précédant la chute du mur de Berlin en 1989, les pouvoirs publics révisèrent ainsi leurs stratégies en adoptant le langage et les outils de l'économie de marché. Cette transition n'a pas été sans fracture sociale. Des milliers d'ouvriers

* Professeur, Université d'Oran, Chercheur associé Crasc.

** * Chercheur au Crasc.

¹ Cf. Conseil National Economique et Social : commission perspectives de développement économique et social, Projet de rapport sur : Eléments de débat pour un pacte de croissance, 26^{ème} session Plénière, Alger, Juillet 2005, p 26.

industriels perdirent leur emploi ou furent orientés vers la retraite², vu la fermeture de leurs entreprises industrielles. La stagnation du marché du travail, la régression de la création d'emploi, le développement du secteur informel, la hausse des phénomènes de pauvreté et la dégradation du niveau de vie d'une population assez large atteignirent des niveaux alarmants.³ A titre d'exemple le rapport du conseil national économique et social nous indique que le taux de chômage a augmenté à partir de 1987, atteignant 28% en 1994⁴. Dans ce contexte, l'emploi perd de sa capacité d'insertion sociale.

Devant cette situation, les politiques de l'emploi évoluèrent, en s'appuyant sur de nouveaux outils tels que le développement des politiques de formation professionnelle ou encore, comme nous le verrons dans le cadre de ce chapitre. Nous nous proposons d'analyser dans ce contexte les logiques qui entourent la régulation du marché du travail, en considérant non seulement les dispositifs mis en place mais également le rôle des réseaux sociaux et notamment familiaux dans les stratégies d'emploi.

Une brève histoire de l'emploi et de la protection sociale en Algérie

C'est autour d'un projet de développement s'inspirant d'une idéologie socialiste que l'Algérie indépendante met en place ses premières institutions économiques et sociales. Conformément aux théories dépendantistes de l'époque, la promotion d'une industrie industrialisante visait la création massive d'emploi au profit de l'ensemble de la population active non qualifiée⁵. En parallèle, une politique de scolarisation, de formation et de santé était lancée autour du slogan : « l'école et la santé pour tous ». Ainsi, en Algérie, probablement plus que dans d'autres contextes, la protection sociale est loin d'être un luxe, toute inscrite qu'elle est dans les revendications mêmes du mouvement

² La loi 90/11 a permis la restructuration des relations du travail dont la modification, cessation et suspension de la relation du travail, pour plus de détail cf. l'Article 69, 70 et 72 du Journal officiel de la république algérien, N°17 du 25 avril 1990. En outre et à titre d'exemple le rapport du CNES, Ibid. p.27, nous indique que le nombre d'emplois dans le secteur public industriel ne cesse de baisser. Durant la seule période 2001-2004 plus de 10000 emplois ont été perdus.

³ Nous renvoyons ici au chapitre de M. Safar-Zitoun dans cet ouvrage.

⁴ Conseil National Economique et Social : commission perspectives de développement économique et social, op. cit. p.26

⁵ El Kenz, A., *Une expérience industrielle en Algérie : le complexe sidérurgique d'El-Hadjar*, CNRS édition, 1987.

national. C'est aujourd'hui une exigence rendue encore plus forte par les conséquences tragiques de la décennie que l'on vient de traverser⁶.

Cette politique mise en place à l'indépendance nécessitaient un important investissement public, dirigé par un Etat providence et prodigue grâce aux revenus de la rente pétrolière. Les politiques macro-économiques et commerciales mises en œuvre à la faveur du boom pétrolier des années 1970 ont permis au secteur public de devenir l'employeur de dernier ressort. Mais ceci a également contribué à rigidifier les marchés du travail, incapables d'absorber une population active croissante⁷.

Avec la baisse des cours du pétrole et les impasses auxquelles conduisent les choix macro-économiques opérés, les performances sociales des politiques algériennes s'étiolèrent. A tel point que depuis les années 1980, la société algérienne semble embourbée dans des conflits sociaux et politiques dont les événements d'octobre 1988 furent un signal remarquable⁸. C'est la hausse des taux du chômage et de la pauvreté qui fut mise en avant⁹ par les pouvoirs publics pour justifier, en 1994, l'adoption de plans d'ajustement structurels (PAS), et le choix d'un mode de régulation par l'une économie de marché¹⁰.

La politique de privatisation contribue à réduire les dépenses publiques, notamment en termes d'emploi publics, qui se résument dans le changement de l'entreprise publique industrielle de nature sociale vers une entreprise purement économique. La loi 90/11 représente cette forme de restrictions de ces dépenses en plus celle appliquée aux subventions de l'Etat.

Mais ces réformes économiques contribuèrent elles-mêmes à une détérioration des conditions du marché du travail, avec une hausse accrue du chômage, et dans une période récente spécialement celui des jeunes diplômés, et une précarisation de l'emploi. Des milliers d'ouvriers

⁶ Bouzidi, Abdelmadjid, « Algérie : l'Etat doit être social », <http://www.lesoirdalgerie.com/articles/2006/05/03/article.php?sid=37859&cid=8>

⁷ MENA, Note sectorielle, « la protection sociale au Moyen-Orient et en Afrique du nord » cf. [Http://go.worldbank.org/IM3L42DPP0](http://go.worldbank.org/IM3L42DPP0).

⁸ Cf. George Joffé, « The role of violence within the algerian economy » in *Journal of North African Studies*, 7,1 (Spring 2002) et Hassan Remaoun, « L'enjeu démocratique en Algérie succès et déboires, origines et perspectives » in RCD (ed.) *Paix et Démocratie Droits de l'Homme : Algérie an 2000*, Acte du Colloque International d'Alger, organisé, les 02 et 03 décembre 1999. Pp 9-30.

⁹ George Joffé explique bien la crise économique et les différentes réformes adoptées par le gouvernement algérien, pour plus de détail cf. George Joffé, « The role of violence within the algerian economy » in *Journal of North African Studies*, 7,1 (Spring 2002)

¹⁰ Bouyacoub, A., « L'économie algérienne et le programme d'ajustement structurel », in *Confluences*, printemps 1997, pp.77-86.

professionnels et cadres industriels se sont trouvés exclus du marché du travail, suite à la politique de privatisation et de compression d'effectifs. Il est de même pour ces milliers de chômeurs qui ont acquis une formation soit universitaire soit professionnelle. Ceci constitue à la fois un manque à gagner économique, un facteur de déstabilisation sociale et un élément d'insécurité politique. Comme le souligne A. Bouzidi, « *Le programme d'ajustement structurel encore en application chez nous a précarisé beaucoup d'Algériens. Les "outsiders" sont nettement plus nombreux que les "insiders" et nous savons que les premiers sont à l'extérieur non seulement du marché du travail mais aussi de la protection sociale. Et bien évidemment c'est ce déficit social qui empêche les réformes économiques de progresser et l'économie de finir sa transition. Le succès des réformes économiques est dans le social* »¹¹.

Tableau n°1 : Evolution active occupée et au chômage (en Million)

	1997	1998	1999	2000	Accroissement annuel moyen(%)
Population active	8,072	8,326	8,589	8,194	3,15
Population occupée	5,761	5,993	6,073	5,726	3,11
Chômeurs	2,311	2,333	2,516	2,427	3,25
Taux de chômage %	28,63	28,02	29,29	29,77	-

Source : Office National des Statistiques, 2001

La croissance de l'offre d'emploi en Algérie semble aujourd'hui insuffisante pour répondre aux besoins de la demande, de sorte que le chômage atteint des niveaux élevés 23,7 pour cent en 2003 et 17,7 pour cent en 2004¹². Selon les études du BIT¹³ sur les pays du Maghreb, pour maintenir ses taux d'emploi à horizon 2020, l'Algérie devra augmenter son nombre d'emplois de 2,6 pour cent par an en moyenne alors que ce taux moyen a été de 1,3 pour cent sur la période 1992-2002. Ces taux de chômage, officiels, se sont cependant stabilisés, malgré les nombreux licenciements dus à la restructuration du secteur public économique, mais tendent à la baisse. Selon les données disponibles, ils diminuent de près de 27,3%% en 2001 à 17,7% en 2004 et 15,3% en 2005. Mais le chômage reste la principale cause de précarité et un défi majeur pour le politique¹⁴. Après le plein emploi des années 70, les décennies suivantes voient l'installation durable du chômage et du sous-emploi. En effet, les

¹¹ Bouzidi, A., *Ibid.*

¹² Cf. CNES, op.cit. p52.

¹³ <http://www.ilo.org/public/french/region/afpro/algiers/download/alg-indic2005.pdf>

¹⁴ *Ibid.*

mêmes années se caractérisent également par le développement de l'emploi informel et de marchés parallèles¹⁵ qui emploient un nombre considérable de personnes, en l'absence de protection instituée. Les contrats de travail à durée déterminée se multiplient.

Cette stabilisation relative résulte, en partie, de l'impact en termes de créations d'emplois du budget d'équipement de l'Etat qui a toujours visé la réduction des disparités existantes en matière d'équipements collectifs ainsi que, pour ces dernières années, la réparation des dégâts causés par le conflit civil. La reprise de la croissance et les programmes d'activités tournés vers la création d'emplois au profit de populations particulières (jeunes, familles sans revenus) et ou de zones particulièrement défavorisées ont également influé sur le niveau de l'offre de l'emploi (cette politique est représentée par les différentes formes de régularité du marché du travail). Ceci n'empêche que la structure du chômage reste caractérisée par un chômage des jeunes dont le taux de chômage atteint les 30 pour cent.

De nouvelles structures et acteurs institutionnels sont encouragés au nom du développement d'une culture entrepreneuriale capable de prendre en charge l'investissement dans les secteurs créateurs d'emploi. Dès 1987, des coopératives de jeunes avaient été créées par les pouvoirs publics sous le gouvernement de Hamrouche et qui avaient une application nationale, sur le principe d'un système de filet social afin de tenter d'intégrer dans le monde du travail une masse de jeunes en situation de chômage. L'évaluation de cette structure a donné naissance à d'autres formes de programmes d'emploi dans le cadre d'un dispositif national de soutien à l'emploi de jeunes d'une part, de politiques d'interventions sur le marché du travail d'autre part.

Ces politiques consistent principalement en des programmes actifs sous forme d'activités subventionnées ou d'actions de formation professionnelle, mais aussi en des mesures d'aide aux licenciés économiques et aux chômeurs¹⁶. L'ensemble de ces éléments,

¹⁵ Notre observation quotidien du marché informel où des jeunes pratiquent des activités marchandes pour subvenir leurs besoins quotidiens. Ces remarques m'ont permis de présenter une intervention intitulée -« *Youth and quality of life in Algeria* », Fifth conference of the international society for quality of life Studies : « Challenges for quality of life in contemporary society », Johann Wolfgang Goethe-Universität, Frankfurt am Main, Allemagne, 20-24 Juillet 2003.

¹⁶ Parmi les acteurs institutionnels qui défendaient les mesures d'aides aux chômeurs et aux licenciés économiques, nous citons l'Agence Nationale de l'emploi créée en 1990 ; c'est un établissement public qui a comme missions principales : l'organisation et le contrôle de l'évolution du marché de l'emploi et de la main d'œuvre, inscrire les travailleurs licenciés et leur délivrer mensuellement les attestations de sans emploi qui leur donnent droit à l'indemnité chômage.

programmes, mesures régulatrices et institutions, se proposent de jouer de l'intermédiation sur le marché du travail en tentant de rapprocher l'offre et la demande de travail. Si la résolution du déficit de demande de travail relève largement de politiques économiques, les acteurs institutionnels sur le marché du travail constituent un puissant facteur de régulation de ce marché. C'est l'objet de notre étude d'analyser la situation de l'intermédiation sur le marché du travail de l'Algérie. Nous essayons d'étudier la situation de l'emploi en Algérie et analyser l'efficacité des intermédiaires qui œuvrent sur ce marché de l'emploi.

Réguler le marché du travail et protéger : les nouveaux dispositifs

Réorganiser le marché du travail

L'activité d'intermédiation mise en œuvre par de nouvelles institutions représentant l'Etat régulateur se trouve fragmentée entre l'ANEM (Agence Nationale de l'Emploi, créée en 1990), la CNAC (Caisse Nationale d'Assurance Chômage, créée en 1994), l'ADS (Agence de Développement Social, créée en 1996), l'ANSEJ (Agence Nationale de Soutien à l'Emploi, créée en 1996) et l'ANGEM (Agence Nationale de Gestion de Microcrédit, créée en 2004). Ces structures institutionnelles sont affiliées à deux ministères : le ministère du Travail et de la Protection sociale et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Cet éclatement des domaines de compétence est considéré par les experts du BIT¹⁷, comme un élément de complexification et de surcoûts de gestion ; il pose en outre des problèmes de coordination. L'Algérie se caractérise ainsi par un système centralisé dans la capitale du pays, et une dispersion des responsabilités et des moyens.

En tout état de cause, les bilans des structures étatiques et des agences du développement social présentent une évaluation négative des procédures de filet social¹⁸. Les principales critiques portées à l'encontre de ces dispositifs tiennent dans les éléments suivants :

D'une part, une mauvaise sélection des bénéficiaires : une part importante d'indus accéderaient à ce dispositif, tandis que les populations dans le besoin n'y auraient pas accès. D'autre part, une mauvaise rentabilité des investissements puisque des ressources financières importantes sont engagées dans ces dispositifs sans impact

¹⁷ Cf. Barbier, Jean Paul, *l'intermédiation dans le marché du travail dans les pays du Maghreb*, BIT, Genève, OIT, 2006

¹⁸ Cf. Rapport annuel du CNES (Conseil National Economique et Social), Algérie, *Rapport sur l'emploi*, 1999.

réel sur l'augmentation des revenus, sur la réduction de la pauvreté et enfin sur de réels travaux d'utilité publique.

Parmi les causes évoquées, sont retenus par les experts du CNES, la méconnaissance de la configuration générale de la population au plan local, ainsi que des besoins réels des populations, l'insuffisante collaboration et implication des collectivités locales, ainsi que le laxisme et le comportement populiste des organes locaux. En d'autres termes, la critique porte moins sur les dispositifs eux-mêmes que sur les modalités de leurs mises en œuvre.

Jusqu'à 1994 L'ANEM, dont la création remonte à novembre 1962 (décret n° 62/69 du 29 novembre 1962), constituait la seule structure du service de l'emploi. En effet, l'ANEM s'est substituée à l'ONAMO (Office National de Main d'Œuvre, créée en 1962, qui, après l'indépendance de l'Algérie, avait eu comme objectif la gestion des flux migratoires, en particulier vers la France et en général vers l'Europe. Ces tâches assignées à l'ONAMO ont été réduites et limitées à partir des années 1970 dans le cadre de la politique d'industrialisation, malgré son monopole institutionnel. Depuis sa création, l'ANEM a veillé sur l'organisation et le contrôle de l'évolution du marché de l'emploi, et la gestion de la main-d'œuvre : insertion des diplômés du supérieur dans le marché du travail, inscription des travailleurs licenciés par des raisons économiques et la délivrance des attestations de sans emploi pour acquérir l'indemnité chômage et la gestion des dossiers des demandeurs d'emploi, éligibles au dispositif du microcrédit.

En 1999 le microcrédit a été lancé pour la première fois en Algérie par un système de financement des micro-entreprises par les banques délivrant un crédit et la structure de soutien de l'emploi de jeunes (ANSEJ). Bien que selon le CNES, cette structure (le microcrédit) ait permis la création de plus de 16.000 activités dans différents secteurs¹⁹, ce dispositif s'est avéré décevant dans un premier temps. Les pouvoirs publics imputent un manque de culture entrepreneuriale et d'accompagnement dans les phases de suivi dans la réalisation des projets²⁰ Une autre structure est alors mise en place, l'ANGEM « Agence Nationale de Gestion du Micro crédit », créée par le décret exécutif n°04-14 du 22 janvier 2004. Cette agence représente un réseau décentralisé de

¹⁹ Cf. Rapport du CNES sur l'emploi. Juin, 2002.

²⁰ Cf. Moulai Hadj Mourad (dir.) « Jeunes et société en Algérie : Réalité et pratiques », rapport de recherche, Crasc, 2006. Parmi les conclusions tirées de cette recherche, on peut citer l'absence d'une culture entrepreneuriale chez nos jeunes puis que la majorité échouait dans leurs projets économiques et un manque dans la gestion et le suivi de réalisation de ces projets. Cela n'exclut pas le mauvais ciblage des bénéficiaires et la corruption etc....

49 coordinations de wilayas réparties sur tout le territoire national. Ces coordinations sont appuyées par des cellules d'accompagnement au niveau des daïras. Officiellement, l'ANGEM est conçue pour soutenir et accompagner les bénéficiaires de tous profils, possédant un savoir-faire et voulant développer une activité par l'achat de matières premières ou l'acquisition de petits équipements et de matières première de démarrage. Cette instance est un réseau décentralisé de 49 coordinations de wilayas (dont deux pour Alger) réparties sur tout le territoire national, elles sont appuyées par des cellules d'accompagnement au niveau des daïras.

Dans un contexte de crise économique et sociale le décret exécutif No 96-296 du 08 septembre 1996 a institué le dispositif de l'ANSEJ, « Agence Nationale de Soutien à l'Emploi ». C'est un autre moyen de régulation et de soutien à l'emploi des jeunes. Cette structure a vu le jour dans un contexte économique et social difficile. Le rôle de l'ANSEJ se focalise sur le soutien, le conseil et l'accompagnement de jeunes promoteurs dans le cadre de la création de micro-entreprises, de la mise en œuvre de leurs projets d'investissement. Et pour promouvoir la création de l'emploi, l'ANSEJ encourage toutes formes d'actions et de mesures tendant à réaliser ces buts par le biais de restructuration et l'information.

En 1996 enfin, l'Agence de Développement Social (ADS) a vu le jour pour renforcer le paysage institutionnel de l'action sociale de l'Etat. Cette institution est un établissement public spécifique, placée sous l'autorité du chef du gouvernement. Le suivi opérationnel des activités est exercé par le Ministre chargé de l'Emploi et de la Solidarité nationale²¹. L'ADS est chargée de financer et de mettre en œuvre des programmes sociaux en faveur des populations démunies et des dispositifs « d'emploi d'attente », c'est des petites offres d'emplois à destination des chômeurs. Elle pilote des dispositifs cherchant à impulser une « synergie entre l'aide sociale, l'action sociale et la promotion sociale »: Indemnité pour activité d'intérêt général (IAIG), Contrats de pré-emploi (CPE), Travaux d'utilité publique à haute intensité de main d'œuvre (TUP-HIMO), Emplois salariés d'initiative locale (ESIL), etc.²²Ces programmes s'adressent aux jeunes diplômés et aux jeunes chômeurs pour une durée limitée d'un an et qui est financée par le fond social de Développement, sur fonds du Trésor de l'Etat. Toute ces institutions sont sous l'égide du ministère de la famille et de la solidarité nationale, et le ministère de l'emploi. Parallèlement à ces mesure en faveur de l'emploi, le gouvernement algérien a entrepris des réformes en matière de sécurité sociale, de prise

²¹ Pour plus de détail, voir dans le même ouvrage le chapitre de M. Safar-Zitoun.

²² Cf. Barbier, Jean Paul, op.cit.

en charge des travailleurs limogés de leurs postes de travail, ainsi que de catégories vulnérables au regard de leur incapacité à travailler : les retraités et les handicapés notamment à côté des diplômés chômeurs.

L'année 1994 est marquée par l'apparition d'un décret législatif n° 94-09 de la 26/5/94 portant préservation de l'emploi et protection des salaires susceptibles de perdre de façon involontaire leur emploi, et le décret exécutif n°94-188 du 6 juillet 1994 portant statut de la Caisse Nationale d'Assurance Chômage. Les deux textes institutionnalisent la fin de la protection d'étatique de l'entreprise industrielle et annoncent l'avènement d'une nouvelle période marquée essentiellement par la dissolution des Entreprises Publice Locale (EPL) et la compression des effectifs des entreprises classés déficitaires. Les années de 1996 à 2000 représentent une période difficile dans l'histoire du travail salarié en Algérie, puisque on a assisté au licenciement de plus de 500000 milles salariés pendant la période de l'application du PAS (1994-1998). La CNAC n'a joué qu'un seul rôle celui de l'indemnisation des chômeurs pour une partie des licenciés, mais les deux autres rôles celles de l'insertion des licenciés ou de la reconversion professionnelle n'a connu aucun succès. La facture des réformes entamées à partir de 1994, malgré quelle a atténué ces objectifs macro-économique, elle a laissé une remarquable blessure dans le corps des salariés.

Création d'emploi et micro-entreprise

Dans une deuxième phase, devant l'apparition des différents dispositifs de création de l'emploi tels que l'ANSEJ, nous avons questionné le rôle des liens sociaux dans l'organisation du marché du travail, notamment la place qu'y tiennent les stratégies familiales développées afin d'acquiescer un financement ou un soutien de la part de ces dispositifs²³.

²³ M. Moulai Hadj « Family strategies in the algerian labour market », in [Mokhtar El Harras, (dir.), *Les stratégies familiales dans les pays méditerranéens*, actes de colloque à Rabat, Publications de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines, Université Mohammed V-Agdal, Rabat, mars 2003

Tableau n° 2- Répartition des Micro-entreprises financées L'ANSEJ selon le sexe. Arrêtée au 31/12/2004

Secteur d'Activité	Nombre de M.E financées	Hommes	Femmes	Taux de Féminité(%)
Agriculture	7 567	7 156	411	5.43
Artisanat	8 012	6 335	1 677	20.93
BTPH	1 900	1 814	86	4.53
Hydraulique	100	100	0	0.00
Industrie	2 797	2 319	478	17.09
Maintenance	696	668	28	4.02
Pêche	102	101	1	0.98
Profession Libérale	1 367	829	538	39.36
Services	14 857	11 196	3 661	24.64
Transport (V)	11 967	11 563	404	3.38
Transport (M)	9 705	9 446	259	2.67
TOTAL	59 070	51 527	7 543	12.38

Source : http://www.ansej.org.dz/statistiques_action.asp

Les résultats de cette enquête, comme la précédente, nous montrent le poids social et culturel de la famille dans les logiques du travail. Ainsi, c'est souvent au nom de la femme, de la sœur ou de la fille qui n'ont, elles-mêmes, aucune marge de choix ou de décision sur le projet d'investissement, encore moins sur la façon de le gérer, que le chef de famille candidate auprès des services de l'ANSEJ. Généralement, c'est au mari, au père ou au frère que revient la tâche de suivre et de gérer l'entreprise. Ainsi, si le tableau n°2 nous indique que l'acquisition d'un financement au sein des structures de l'ANSEJ afin de créer une entreprise s'est considérablement féminisée. Mais il convient d'être prudent quand à l'interprétation de cela, parce que des stratégies sont avant tout élaborées par les hommes et les familles afin de bénéficier de ces structures.

La seule explication qu'on peut avancer pour telles pratiques et que le poids de la société patriarcale et les considérations socioculturelles limitent la participation de la femme dans l'espace public. Les études de genre concernant la société algérienne ont bien montré la représentation de la société envers la femme travailleuse hors domicile. Cette culture

laisse une continuation d'une hégémonie masculine qui oriente la trajectoire de la femme algérienne²⁴.

Réseaux familiaux et marché du travail

Nous essayons de présenter dans cette rubrique notre contribution dans l'analyse du marché de l'emploi algérien. Notre modeste intérêt scientifique, nous a amené à développer quelques réflexions sur certains problèmes liés au monde de l'emploi, à la solidarité et à la cohésion sociale en Algérie.

Le cas du secteur de la pêche

Dans un premier temps, nous avons mené une enquête auprès d'un échantillon de jeunes pêcheurs²⁵, dans la région de Ghazaouet connue par son activité halieutique, afin de découvrir les moyens utilisés pour acquérir un emploi dans ce secteur. Il s'agissait d'examiner le rôle de la famille dans la création d'emploi et le recrutement des jeunes. Les résultats de notre enquête, nous ont montré que la solidarité familiale et la cohésion sociale est considérée comme l'un des facteurs essentiel dans le monde du travail en matière de création de l'emploi et du recrutement des pêcheurs dans le métier.

La pratique de l'activité de la pêche a favorisé le développement d'une culture des pêcheurs et l'apparition d'une communauté des pêcheurs qui transmet un savoir-faire et un héritage du secteur dans la région. Pour cela la famille se représente comme une cellule très soudée afin de jouer ce rôle pour la création de l'emploi et le recrutement des jeunes exclus du système éducatif ou autres arrivés à l'âge adulte et entrant dans le marché du travail. La présence du secteur de la pêche dans la région et le facteur de l'héritage des moyens de production et d'un savoir-faire ont été une réussite socioprofessionnelle pour la nouvelle génération. « L'héritage de l'ancienne génération a augmenté et son transfert à la génération jeune est devenu un besoin vital »²⁶.

Malgré la participation du secteur de la pêche dans la création de l'emploi avec les investissements dans les nouveaux bateaux de pêche et l'augmentation des nouveaux recrues pour augmenter le nombre des pêcheurs à plus de 2000 marins pêcheurs, ce secteur économique reste

²⁴ Pour plus de détail, Cf. Rahma Bourqia, et. al.,(ed.),*Femmes culture et société au Maghreb*, Casablanca : Afrique-Orient, 1996.

²⁵ Projet de recherche réalisé au CRASC, la vie quotidienne des marins pêcheurs à Ghazaouet, 1999-2001.

²⁶ Bawin-Legro, Bernadette, 'Introduction-filiation and identity : Towards a sociology Intergenerational relations', in *Current Sociology*, Vol. 50 (02), March 2002, 180

sans une application stricte dans la législation du travail. Il n'existe pas de traditions, des règles ou de statut pour protéger le marin pêcheur. Ce dernier doit faire face au danger de perdre sa place facilement, il n'y a aucune loi qui empêche le propriétaire du bateau de mettre fin à son travail. Cela peut facilement apparaître quand il y a présence d'un proche ou un membre de la famille du propriétaire ou du capitaine du bateau, en chômage.

Le recrutement et la promotion dans les tâches d'exécution de pêche sont basés sur des pratiques traditionnelles. Il faut être un proche ou un parent de patron de pêche pour ne pas trouver de difficultés à décrocher un emploi dans une embarcation de pêche et de même pour accéder à un poste plus haut dans la hiérarchie. Il importe de signaler à ce niveau qu'il n'y a aucune législation qui détermine le système de recrutement ou de rémunération. Tout ce qui est pratiqué en la matière est simplement un système hérité des espagnols et des italiens.

Les familles qui ont hérité des équipements de pêche se retrouvent dans une bonne situation socio- économique car elles ont acquis les moyens de travail nécessaires pour subvenir aux besoins de leurs familles et un investissement économique qui contribue largement à une vie stable et cela pendant de nombreuses années. Elles ont renouvelé leurs équipements et embarcation de pêches et amélioré leurs moyens de travail.

La réduction des possibilités de travail et l'entrée massive des jeunes au marché du travail allaient compliquer l'existence de ces jeunes toujours à la recherche d'un emploi stable leur garantissant un certain avenir. Pour ce faire les relations familiales apparaissent une autre fois comme une nécessité pour dépasser ce problème.

D'autre part, les jeunes qui appartiennent à des familles de pêcheurs, ils ont moins de difficultés pour obtenir un travail de pêche vu leur socialisation professionnelle dans un milieu familial de pêcheurs, puisque l'occupation du père a une certaine influence sur le destin professionnel des enfants²⁷. En fait la majorité de ces familles de pêcheurs préparent leurs enfants à ces occupations de pêche dès qu'ils quittent l'école. Ils commencent à travailler avec leurs parents comme mousse, puis ils acquissent une promotion pour atteindre un statut plus élevé dans les embarcations de pêche et généralement finir leur carrière professionnelle à un niveau plus élevé comme patron de pêche.

²⁷ Hughes, E., *Men and their work*, Glencoe, Illinois, The Free Press, 1958, p.30.

Enfin le bateau de pêche représente une garantie d'emploi non seulement pour les enfants des propriétaires, mais même pour les membres de la grande famille puisque les liens familiaux jouent un rôle indispensable dans le recrutement de membres de la grande famille tels que les neveux, les frères, et les cousins soit du patron ou de son conjoint.

Conclusion

Pour conclure il faut signaler que la régulation du marché de l'emploi et le rôle de la formation professionnelle et son lien avec la protection sociale est devenue une nécessité nationale qui mène les pouvoirs publics en Algérie à faire face aux défis de ces préoccupations. L'Etat algérien a eu une expérience dans l'assistance sociale, vu le cheminement historique de ce pays qui va sans doute se répercuter sur l'application des réformes du marché de l'emploi. Les acteurs institutionnels instaurés par les instances publiques ont eu des difficultés dans la gestion et l'efficacité dans la relance de la dynamique du marché de l'emploi, vu les problèmes de communications et les nouvelles exigences du marché libre. Seulement, il faut reconnaître que cette politique de régularisation du marché de l'emploi a eu un effet positif sur l'apparition de nouveaux paramètres qui influencent le concept de protection sociale chez les bénéficiaires des institutions de l'Etat, afin de lier ce concept avec l'exigence de la formation professionnelle pour dépasser les contraintes d'un marché de travail algérien en pleine transformation.

Bibliographie

Barbier, Jean Paul, *l'intermédiation dans le marché du travail dans les pays du Maghreb*, BIT, Genève, OIT, 2006

Bawin-Legro, Bernadette, 'Introduction—filialité and identity : Towards a sociology Intergenerational relations', in *Current Sociology*, Vol. 50 (02), March 2002

Bouyacoub, A., « L'économie algérienne et le programme d'ajustement structurel », in *Confluences*, printemps 1997, pp.77-86.

Bouzidi, Abdelmadjid, « Algérie : l'Etat doit être social ». <http://www.lesoirdalgerie.com/articles/2006/05/03/>

Conseil National Economique et Social : commission perspectives de développement économique et social, Projet de rapport sur : Eléments de débat pour un pacte de croissance, 26ème session Plénière, Alger, Juillet 2005, p 26.

El Kenz, A., *Une expérience industrielle en Algérie : le complexe sidérurgique d'El-Hadjar*, CNRS édition, 1987.

Joffé George, « The role of violence within the algerian economy » in *Journal of North African Studies*, 7,1 (Spring 2002)

Journal officiel de la république algérienne. L'Article 69, 70 et 72 du Journal officiel de la république algérienne, N°17 du 25 avril 1990

MENA, Note sectorielle, « la protection sociale au Moyen-Orient et en Afrique du nord » cf. [Http://go.worldbank.org/IM3L42DPP0](http://go.worldbank.org/IM3L42DPP0).

Moulai Hadj, M., « Family strategies in the algerian labour market », in [Mokhtar El Harras, (dir.), *Les stratégies familiales dans les pays méditerranéens*, actes de colloque à Rabat, Publications de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines, Université Mohammed V- Agdal, Rabat, mars 2003

Moulai Hadj, Mourad (dir.) « Jeunes et société en Algérie : Réalité et pratiques », rapport de recherche, Crasc, 2006

Moulai Hadj, M., la vie quotidienne des marins pêcheurs à Ghazaouet, Projet de recherche réalisé au Crasc, 1999-2001.

Rahma Bourqia, et. al.,(ed.), *Femmes culture et société au Maghreb*, Casablanca : Afrique-Orient, 1996.

Rapport annuel du CNES (Conseil National Economique et Social), Algérie, Rapport sur l'emploi, 1999.

Remaoun, Hassan, "L'enjeu démocratique en Algérie succès et déboires, origines et perspectives « in RCD (ed.) *Paix et Démocratie Droits de l'Homme: Algérie an 2000*, Acte du Colloque International d'Alger, organisé, les 02 et 03 décembre 1999, pp. 9-30.